L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI 6 OCTOBRE 1886

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A vendre, pour cause de maladie du propriétaire, une pharmacie contrairement située et faisant de bonnes affaires. S'adresser J. V., bureau de l'ABEILLE. 6 oct—1 sem

Bonne épicerie à vendre dans le centre du Deuxième district, pour cause de santé. S'adresser au bureau de l'Abeille 5 oct—3f

A vendre pour cause de réparations, une belle Bar Room de premier ordre, faisant de bonnes affaires. S'adresser à Geo. Germain, 24 rue de l'Union. 29sept—1mon.

A vendre Grand Pleyel droit, $250; bargain, chez Werlein, 135 Canal. 26 sept—1m

A LOUER.

Chambre garnie à louer dans une famille tranquille. S'adresser rue St-Philippe 133 près Remparts. 3 oct—3f

DEMANDES.

Deux demoiselles qui ont gradué dans une des meilleures écoles de la ville, s'offrent pour donner des leçons d'Anglais à des demoiselles, messieurs, ou enfants, à domicile ou chez elles. No. 107 rue Richard, entre Magazine et Constance. Dans la même maison se font toutes espèces de broderies mexicaines. 21sep—1m

Souscription toute privée.

En faveur d'un homme méritant, âgé, malade et dénué de tout. C'est un Français qui compte plus de quarante ans de Louisiane. Nous ferons connaître son nom aux personnes qui voudront bien venir lui verser quelque chose pour lui venir en aide, et nous donnerons son adresse à qui la demandera. 1er août—

Médaille de Première Classe
OBTENUE A
A. & H. MYERS,
de Philadelphie, Penn. pour le **Schnylkill Pure Malt Whiskey**, par le jury de l'Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton.
E. VERGNES, Agent,
Bureau rue Magazine, 99,
6 oct 85—1an Nlle-Orléans.

Bureau de la Compagnie du Bienville Oil Works — Nouvelle-Orléans. — Election annulée pour aux directeurs de cette compagnie pour servir pendant l'année prochaine, aura lieu au bureau de MM. Desforges, Jung & Cie., No. 14 rue Carondelet, le LUNDI, 11 octobre 1886, entre 11 heures A. M. et 2 P. M.
ERNEST LANDRY, Jr.
28 sept—au 11 oct Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 30 Septembre 1886.

D'un commun accord, la société existant sous la raison ANDRIEU BROS est dès ce jour dissoute. M. F. ANDRIEU continuera les affaires et assume toutes les obligations.
G. ANDRIEU.
2 oct—3f F. ANDRIEU.

AVIS DE SUCCESSION.

Charles H. Breen vs. Ses créanciers

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No. 18-170—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de Charles H. Breen et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Jos. Batt, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN
6 oct—6 10 15 Greffier.

Succession de Mme Eliza Leblanc, Veuve de Ambrose Grabert.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans No. 18,789—Division B—Attendu que Aimée Grabert, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Eliza Leblanc veuve de Ambrose Grabert, décédée intestat—Ils est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dit jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
29 sept—29—oct 3, 8.

Succession de Anna Mary Martin.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans No. 18-660—Division C—Attendu que Jos. Ostheimer, agent de Pétit Gotholan a présenté une pétition à l'effet d'obtenir des lettres datives d'exécuteur testamentaire dans la succession de feue Anna Mary Martin, décédée intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dit jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
28 sept—2—7 août.

Succession d'Albert C. Mace.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. No 15,984—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Albert C. Mace administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN.
30sept—30 oct 5 9 Greffier.

Succession de John B Hymes.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 8,606—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry M. Hymes, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
30 sept—30—5 9 oct

Henry Montreuil vs. Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 17,467—Division D—Avis est par le present donné aux créanciers de Henry Montreuil et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dit jours qui suivront la presente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final presenté par Henry Montreuil, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformement au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN.
30 sept—30—5 9 oct. Greffier.

Succession de Charles Kilshaw.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No. 17,672—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme veuve Charles Kilshaw (née naturelle) administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
30 sept—26,30, oct 5.

AVIS D'ELECTION.

Bureau du Sherif Civil, Paroisse d'Orléans
Nouvelle-Orléans, 30 septembre 1886.

En vertu de et conformément à une proclamation lancée par Son Excellence Samuel Douglas McHenry, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, daté le 1 août A. D. 1886, ordonnant qu'une élection soit tenue le

Mardi, le deuxième jour de novembre A. D. 1886,

(étant le premier mardi qui suit le premier lundi du dit mois) de 7 heures du matin à 6 heures de l'après midi, afin d'élire un Représentant pour chaque District Congressionnel de l'Etat de la Louisiane au Congrès des Etats-Unis, pour le Cinquantième Congrès pour servir le terme de deux ans à partir du quatrième jour de mars A. D. 1887;

Avis est par le présent donné qu'une élection sera tenue conformément à l'Acte No 58 de la Session extra de 1877 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, le

Mardi, deuxième jour de Novembre A D 1886,

(étant le premier mardi qui suit le premier lundi du dit mois de 7 heures du matin à 6 heures de l'après midi dans toute la ville de la Nouvelle-Orléans, par paroisse d'Orléans, à la seule fin que de signera le gouvernement de la ville de la Nouvelle-Orléans, afin que l'on puisse voter pour les officiers ci après nommés, ainsi que le pourvoit la proclamation ci dessus mentionnée, à savoir :

Deux Représentants au Congrès pour représenter l'Etat de la Louisiane au Congrès des Etats-Unis pour le cinquantième Congrès qui seront élus par les électeurs qualifiés des deux Districts congressionnels suivants dont font partie la ville de la Nouvelle-Orléans et la paroisse d'Orléans, pour le terme de deux ans à partir du quatrième jour de mars A. D. 1887, à savoir :

Un Représentant pour le Premier District Congressionnel composé des Troisième, Quatrième, Cinquième, Sixième, Septième Huitième, Neuvième, Dixième, Quinzième wards de la ville de la Nouvelle-Orléans, et des paroisses Plaquemines et St Bernard.

Un Représentant pour le Second District Congressionnel composant le Premier, Second, Troisième, Onzième, Douzième, Treizième, Quatorzième, Seizième et dix-septième Wards de la ville de la Nouvelle-Orléans, et des paroisses Jefferson, St Charles, St Jean-Baptiste et St Jacques.

THOMAS DUFFY,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans et ex officio (returning officer) de la paroisse d'Orléans
1er oct—1 jusqu au 2 nov inclusivement.

Avis aux Votants

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Bureau de l'Enregistrement des Votants, coin des rues Carondelet et Lafayette

Nouvelle Orléans, 22 août 1886.

Les personnes devenant s'enregistrer trouveront ce bureau ouvert de 8 heures A. M. à 2 heures P. M. et de 4 P. M. à 7 P. M. jusqu'au 21 octobre 1886, les dimanches et les jours fériés exceptés. Le bureau sera positivement fermé après cette date pour réviser et préparer les listes alphabétiques.

Les certificats d'enregistrement émis en 1880 et 1882 quand aucun changement de résidence n'a eu lieu, sont bons pour la prochaine élection.

ALEX. BREWSTER,
Enregistreur, bureau d'enregistrement.
22 août—60

GROS LOT

$75.000

L. S. L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Bandages, Herniaires, Brieelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.
Faits sur commande et ajustés par
A. MCDERMOTT,
141 rue Julie, près Camp, Nouvelle-Orléans.
N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous toutes les rapports.
24 fev—1an

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE K.

—DE—

LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

—QUI AURA LIEU A LA—

Nlle-Orléans,

MARDI, 12 OCTOBRE 1886.

1,967 Lots, montant en tout à
$265,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE.

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$75,000,	soit	$75,000
1 Lot de	25,000,	.....	25,000
1 Lot de	10,000,	.....	10,000
2 Lots de	5,000,	.....	10,000
5 Lots de	2,000,	.....	10,000
10 Lots de	1,000,	.....	10,000
20 Lots de	500,	.....	10,000
100 Lots de	200,	.....	20,000
200 Lots de	100,	.....	20,000
500 Lots de	50,	.....	25,000
1,000 Lots de	25,	.....	25,000

PRIX D'APPROXIMATION :

9 Lots d'approximation de	$750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de	$6,750
9 Lots d'approximation de	$500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de	$4,500
9 Lots d'approximation de	$250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de	$2,250
1,967 Lots se montant à	.....	$265,500

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises s'opèrent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent doivent toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

AU PUBLIC.

Réduction dans le Prix de la Lumière.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU GAZ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Nlle-Orléans, 16 septembre 1886.

La COMPAGNIE DU GAZ DE LA NLLE-ORLÉANS prévient les personnes à qui elle fournit du gaz, ainsi que toutes celles qui résident sur le parcours de ses tuyaux de distribution que, à partir du 1er octobre 1886, des taux d'ESCOMPTE ADDITIONNEL seront accordés à ses clients, EN OUTRE des 10 pour cent dont ils bénéficient déjà sur leurs comptes mensuels, quand ceux ci sont réglés avec promptitude.

Dépense—Un ct. par heure pour chaque bec donnant une lumière équivalant à celle de 20 bougies, moins 10 pour cent d'escompte.

Escompte Additionnel :

Sur comptes mensuels de	1 à 8	5	5 pour cent
Sur comptes mensuels de	9 à 15	10	10 pour cent
Sur comptes mensuels de	15 à 25	15	15 pour cent
Sur comptes mensuels de	25 et au-dessus		20 pour cent

17 sept—3m
V. VALLOIS,
Secrétaire.

La Grande Réouverture
—DU—
RESTAURANT LÉON,
Au No 23 rue St-Charles,
A eu lieu hier matin,
SAMEDI, 25 SEPTEMBRE 1886.

Cet établissement populaire et qui inspire la confiance a été entièrement remis à neuf et embelli, et a repris les affaires pour la saison, décidé à maintenir sa réputation déjà si bien établie et à conserver la bon vouloir de ses clients. Les amateurs de mets délicats seront satisfaits à des prix modérés comme d'habitude. On trouvera au premier un restaurant français régulier, avec le même menu et aux mêmes prix.

Salon particulier aussi pour parties.
LEON LAMOTHE, Propriétaire.
26 sept—1 sem

Confiserie de l'Hôtel de la Monnaie.

Cette confiserie, établie depuis nombre d'années et dont le propriétaire est
GEORGE TOGNONI,
a été transportée récemment de l'encoignure Esplanade et Decatur au No 343, rue Decatur, vis-à-vis la Monnaie, et elle reprend suite immédiatement à l'encoignure ci-dessus.
21 sept—au 24 oct

Bandages, Herniaires, Brieelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.
Faits sur commande et ajustés par
A. McDERMOTT,
141 rue Julie, près Camp, Nouvelle-Orléans.
N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous toutes les rapports.
24 fev—1an

L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT
LE
SAMEDI MATIN
—ET—
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunit en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine et compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS :
No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des navires de partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS :
73 — S — 75

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI 6 OCTOBRE 1886

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE
M. H. Asbury vs Wm H. Sparrow.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 18,635—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 octobre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Faubourg St-Jean, Deuxième District de cette ville, carré dit borné par les rues Rendon (ci devant Seconde), Lopez (ci devant Troisième), Esplanade et Washington, étant le No 19 du dit lot et formant le coin des rues Lopez et Washington. Le dit terrain mesure trente un pieds onze pouces et cinq lignes de façade à venue Washington, sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de façade sur Lopez, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que le défendeur ici a acquise par achat de F. A. Bacon, ainsi qu'en fait foi un acte passé par devant Eusèbe Bouny, notaire, en date du 11 mai 1878.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 sept—14 21 28—7 14 16 oct

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT—No 18,761, Division C.

Dans l'affaire de James W. Fee, demandant une monition.

A tous ceux à qui parviendra ceci salut :

Attendu qu'à une vente de taxes publiques pour les taxes non payées de l'année 1878, exécutée au nom de George O. Norcross, faite dans la ville de la Nouvelle-Orléans le 24me jour du mois d'août 1881, James D. Houston, Percepteur de taxes pour le Premier District ou District supérieur de la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à l'autorisation que lui donne la loi, a adjugé à James W. Fee, le pétitionnaire cité ci-dessus, comme étant le plus fort et dernier enchérisseur, la propriété décrite ci-après, à savoir :

Un terrain dans le Quatrième District de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'île bornée par les rues Baronne, Brainard, Philip et Jackson, désigné comme lot No 1, de l'île No 2161, le dit lot 15 mesurant soixante six pieds de face à la rue Baronne sur 123 pieds de profondeur

Et attendu que le 24me jour de mars 1875, une vente publique de taxes pour les taxes non payées de l'année 1873 a eu lieu contre la dite propriété au nom de Caroline Flourioy, A. S. Badger, alors percepteur de taxes d'Etat pour le dit district après avoir conformé toutes les formalités de la loi, a adjugé la dite propriété à l'Etat de la Louisiane et a ensuite le 12me jour de septembre 1885 d'après un acte passé devant C. H. Thompson notaire, en vertu de la première section de la loi No 105, approuvé le 28 mars 1874, vendu ladite propriété à George C. Norcross laquelle dite vente a été confirmée par lui dit George B. Johnson le 23me jour de mars 1876.

Et attendu que James W. Fee a fait application à cette cour pour une monition en avis conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95 approuvé le 10 mars 1870, connu comme statuts revisés de la Louisiane.

Donc maintenant, que toutes personnes ayant des droits dans la dite propriété sont citées et priées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, afin de faire valoir un droit ou réclamation sur la dite propriété ou à une informalité dans les procédures préliminaires nécessaires, des requêtes ou adjudications faites à ces dites ventes mentionnées ci-dessus ou s'il y a du nombre des jugements ou des garantie dans les ventes ou de quelque autre manière et la façon que les dites ventes ont été faites, et toutes autres défectuosités quelconques. Et de personnes ou priées dans les trente jours qui suivront la date de la première publication de cette monition dans les journaux, de faire connaître les raisons pour lesquelles les dites ventes annulées plus haut ne devront pas être confirmées et homologuées.

Bureau du greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans 23 septembre 1886.

Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D soussigné à la place du Hon. A. L. Monroe, Juge de la dite Cour, Division C actuellement en congé.
Signé. JAS. D. RANKIN
Une copie exacte.
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
26sept—

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,761—Division C—Ordre de Cour—Qui une réunion des créanciers de Henry Spillman insolvable, sont convoqués par devant Mr. Henry Spillman, notaire en cette ville, le 4me jour d'octobre 1886, à 11 heures A. M. pour dûment y vendre à la place de William Drott, et dûment dû et pouvoir sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises.

Nouvelle-Orléans, 21 septembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR.
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, absent en congé.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
26 sept—3f sp 10 j

Succession de Mme Zoé Dusuau,
Veuve W. F. Chapman.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 18-919—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Zélia Fortier, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
26sept—26,30—5 oct.

Succession de Théodore Hein.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 18,753—Division E—Attendu que Louise Hein a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Théodore Hein décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
26 sept—26,30 oct 5

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des navires de partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS :
73 — S — 75

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE
Groceries, Vins, Liqueurs
Mme Vve S. C. Kerr vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 18,814—En vertu d'un ordre de vente en date du 5 octobre 1886, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le DIMANCHE, 10 octobre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tout le contenu installations, etc. de la grocerie située à l'encoignure des rues Jackson et Josephine, le tout conformément au inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 oct—6 12 16 17

Léon M. Carjer vs. l'Etat de la Louisiane.

Première Cour Judiciaire de District, Paroisse de Caddo, No 1849—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Judiciaire de la Paroisse Caddo, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, LUNDI, le 21 octobre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :

Tous les droits, titres et intérêts, réclamations que demande le défendeur l'Etat de la Louisiane, dans succession Kate Lewis, jadis connue comme héritier de la dite succession étant ouverte et actuellement en cours d'administration de la paroisse d'Orléans et dans tous les immeubles dont dite succession se compose, ainsi qu'il apparaît par l'inventaire de ladite succession déposé dans les archives de la dite succession pour la somme de $[illegible] 15 et se composant comme suit : Meubles de chambre de la défunte de [illegible] 40 meubles au bureau No. 40 rue Dauphine $2,200 ; comptant $2,920 15, bijoux $3,342 50, réalisation $232,775 ; et immeubles composant suit :

1° Un certain immeuble en un portion de terre portant les numéros municipaux 38 et 40 rue Hansin situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bornée par les rues Communes Bagnes Franklin et Deslonde, mesurant 42 pieds 8 pouces et 8 lignes de face à la rue Hansin sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces et 2 lignes et s'étendant à la rue Franklin sur une ligne de 42 pieds 8 pouces et 8 lignes de face à la rue Deslonde, ainsi que plus de 2 pieds 8 pouces et 8 lignes de profondeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, ainsi qu'il résulte du titre de propriété en date du 4 mai 1871 ; 2° Une autre propriété située en cette ville et dans le Premier District, connue sous le numéro 40 rue Dauphine, mesurant 22 pieds 8 pouces et 8 lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces et 2 lignes et s'étendant à la rue Franklin sur une ligne de 42 pieds 8 pouces et 8 lignes de face à la rue Deslonde, ainsi que plus de 2 pieds 8 pouces et 8 lignes de profondeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, ainsi qu'il résulte du titre de propriété en date du 4 mai 1871 ; 3° Ainsi qu'un certain lot de terre situé en cette ville et dans le Premier District, connu sous le numéro 17 sur un plan de J. Zimpel, mesurant 21 pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de 122 pieds entre lignes parallèles, et 4° Ainsi qu'une certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, connu sous le numéro 15 sur un plan de J. Zimpel, mesurant 21 pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de 122 pieds 3 pouces sur une ligne parallèle, et 5° Ainsi qu'une certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, connu sous le numéro 14 sur un plan de J. Zimpel, mesurant 21 pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de 122 pieds 3 pouces sur une ligne parallèle, et 6° Ainsi qu'une certaine bande de terrain située dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, connue sous le numéro 16 sur un plan de J. Zimpel, mesurant 21 pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de 122 pieds 3 pouces sur une ligne parallèle, et 7° Ainsi qu'une certaine bande de terrain située dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, connue sous le numéro 18 sur un plan de J. Zimpel, mesurant 21 pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de 122 pieds 3 pouces sur une ligne parallèle, et 8° Ainsi qu'une certaine bande de terrain située dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, connue sous le numéro 19 sur un plan de J. Zimpel, mesurant 21 pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de 122 pieds 3 pouces sur une ligne parallèle, et 9° Ainsi qu'une certaine bande de terrain située dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, connue sous le numéro 20 sur un plan de J. Zimpel, mesurant 21 pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de 122 pieds 3 pouces sur une ligne parallèle, et 10° Ainsi qu'une certaine bande de terrain située dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, connue sous le numéro 21 sur un plan de J. Zimpel, mesurant 21 pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de 122 pieds 3 pouces sur une ligne parallèle, et 11° Ainsi qu'une certaine bande de terrain située dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, connue sous le numéro 22 sur un plan de J. Zimpel, mesurant 21 pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de 122 pieds 3 pouces sur une ligne parallèle, et 12° Ainsi qu'une certaine bande de terrain située dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, connue sous le numéro 23 sur un plan de J. Zimpel, mesurant 21 pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de 122 pieds 3 pouces sur une ligne parallèle, et 13° Ainsi qu'une certaine bande de terrain située dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, connue sous le numéro 24 sur un plan de J. Zimpel, mesurant 21 pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de 122 pieds 3 pouces sur une ligne parallèle, et 14° Ainsi qu'une certaine bande de terrain située dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, connue sous le numéro 25 sur un plan de J. Zimpel, mesurant 21 pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de 122 pieds 3 pouces sur une ligne parallèle, et 15° Ainsi qu'une certaine bande de terrain située dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, connue sous le numéro 26 sur un plan de J. Zimpel, mesurant 21 pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de 122 pieds 3 pouces sur une ligne parallèle, et 16° Ainsi qu'une certaine bande de terrain située dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, connue sous le numéro 27 sur un plan de J. Zimpel, mesurant 21 pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de 122 pieds 3 pouces sur une ligne parallèle, et 17° Ainsi qu'une certaine bande de terrain située dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, connue sous le numéro 28 sur un plan de J. Zimpel, mesurant 21 pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de 122 pieds 3 pouces sur une ligne parallèle, et 18° Ainsi qu'une certaine bande de terrain située dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, connue sous le numéro 29 sur un plan de J. Zimpel, mesurant 21 pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de 122 pieds 3 pouces sur une ligne parallèle, et 19° Ainsi qu'une certaine bande de terrain située dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, connue sous le numéro 30 sur un plan de J. Zimpel, mesurant 21 pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de 122 pieds 3 pouces sur une ligne parallèle, et 20° Ainsi qu'une certaine bande de terrain située dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, connue sous le numéro 31 sur un plan de J. Zimpel, mesurant 21 pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de 122 pieds 3 pouces sur une ligne parallèle, et 21° Ainsi qu'une certaine bande de terrain située dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, connue sous le numéro 32 sur un plan de J. Zimpel, mesurant 21 pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de 122 pieds 3 pouces sur une ligne parallèle, et 22° Ainsi qu'une certaine bande de terrain située dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, connue sous le numéro 33 sur un plan de J. Zimpel, mesurant 21 pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de 122 pieds 3 pouces sur une ligne parallèle, et 23° Ainsi qu'une certaine bande de terrain située dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, connue sous le numéro 34 sur un plan de J. Zimpel, mesurant 21 pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de 122 pieds 3 pouces sur une ligne parallèle, et 24° Ainsi qu'une certaine bande de terrain située dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, connue sous le numéro 35 sur un plan de J. Zimpel, mesurant 21 pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de 122 pieds 3 pouces sur une ligne parallèle, et 25° Ainsi qu'une certaine bande de terrain située dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, connue sous le numéro 36 sur un plan de J. Zimpel, mesurant 21 pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de 122 pieds 3 pouces sur une ligne parallèle, et 26° Ainsi qu'une certaine bande de terrain située dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, connue sous le numéro 37 sur un plan de J. Zimpel, mesurant 21 pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de 122 pieds 3 pouces sur une ligne parallèle, et 27° Ainsi qu'une certaine bande de terrain située dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, connue sous le numéro 38 sur un plan de J. Zimpel, mesurant 21 pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de 122 pieds 3 pouces sur une ligne parallèle, et 28° Ainsi qu'une certaine bande de terrain située dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, connue sous le numéro 39 sur un plan de J. Zimpel, mesurant 21 pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de 122 pieds 3 pouces sur une ligne parallèle, et 29° Ainsi qu'une certaine bande de terrain située dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, connue sous le numéro 40 sur un plan de J. Zimpel, mesurant 21 pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de 122 pieds 3 pouces sur une ligne parallèle, et 30° Ainsi qu'une certaine bande de terrain située dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, connue sous le numéro 41 sur un plan de J. Zimpel, mesurant 21 pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de 122 pieds 3 pouces sur une ligne parallèle, et 31° Ainsi qu'une certaine bande de terrain située dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, connue sous le numéro 42 sur un plan de J. Zimpel, mesurant 21 pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de 122 pieds 3 pouces sur une ligne parallèle, et 32° Ainsi qu'une certaine